

CSTU

Collège électoral : assemblée des habitants (*Loi sur les services de santé et les services sociaux, 530.13 (1)*) :

Élu :

Kuujjuaq

Claude Gadbois

Élus sans concurrent :

Kangiqualujjuaq

Pasha Annanack

Quaqtaq

Tuniq Ningiuruvik

Aupaluk

Lizzie Annahatak

Collège électoral : personnel et professionnels (*Loi sur les services de santé et les services sociaux, 530.13 (2)*) :

Une élection fut tenue le 7 octobre 2021 dans tous les points de service de l'établissement. Les quatre postes furent comblés conformément aux règles et règlements. Les personnes élues occupent différents postes et, le cas échéant, sont membres de différents ordres professionnels.

Alain Simard

Infirmier

Joyce Mori

Technicienne en administration

Mark Patrick Tassé

Chef d'unité

Tracy Jesso

Agente de relations humaines

Collège électoral : comité des usagers (*Loi sur les services de santé et les services sociaux, 530.13 (3)*) :

Aucune élection ne fut tenue le 7 octobre 2021, faute de candidatures. La RRSSSN procédera aux nominations conformément à l'article 530.15.

Quant aux postes pour lesquels aucune élection ne fut tenue, conformément à l'article 530.15 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, la régie régionale nommera le membre au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle l'élection ou la nomination devait avoir lieu.

Claude Bérubé, directeur général par intérim du CSI, a félicité les représentants et a mentionné que « sous leur gouverne, le CSI s'engage à poursuivre le développement et la bonification de son offre de service. L'encadrement de notre conseil d'administration est une composante essentielle de la bonne gouvernance de notre établissement ».

Larry Watt, directeur général du CSTU, a déclaré : « Le CSTU peut compter sur des membres du conseil expérimentés qui cherchaient à se faire réélire. Leur expérience et leur capacité de travailler avec de nouveaux membres bien appréciés seront un grand avantage à la gouvernance du CSTU ».

La Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik est une agence publique créée en 1978 selon la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Elle est responsable de presque tout le territoire québécois situé au nord du 55^e parallèle en ce qui concerne la prestation de services de santé et de services sociaux aux habitants des 14 communautés.

– 30 –

Source : Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik

Pour renseignements : Kathleen Poulin
Agente de communication, RRSSSN
Tél. : 819 964-2222, poste 258